



## Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

**Séance  
extraordinaire  
13 décembre 2022**

### **Séance extraordinaire du 13 décembre 2022**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe, tenue le mardi 13 décembre 2022 à 20 h 40 à la salle du conseil située au 776, rue des Loisirs et à laquelle sont présents :

Monsieur le maire François Pleau;

Messieurs les conseillers Sébastien Legros, David Pharand, Carl Dupras, Gilbert Séguin et madame la conseillère Jinny Brunelle;

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire.

Madame la conseillère Jacqueline Lavergne est absente.

Monsieur le directeur général Michel Bertrand, madame la directrice générale associée Claudia Baril sont présents.

### **CERTIFICAT DE SIGNIFICATION**

Monsieur Michel Bertrand, directeur général et greffier-trésorier, dépose au conseil municipal le certificat de signification signé par lui, attestant que l'avis spécial de convocation de cette séance extraordinaire a été signifié aux membres de ce conseil le samedi, 26 novembre 2022 en marge de la réunion de travail tenue le même jour et réunissant les élus.

L'avis de convocation se lit comme suit :

Monsieur le maire François Pleau

Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne et Jinny Brunelle ainsi que messieurs les conseillers Sébastien Legros, David Pharand, Carl Dupras et Gilbert Séguin

AVIS SPÉCIAL vous est par les présentes donné par le soussigné, qu'une séance extraordinaire du conseil de cette municipalité est convoquée par monsieur Michel Bertrand, directeur général et greffier-trésorier, pour être tenue au lieu ordinaire des séances du conseil, mardi le 13<sup>ème</sup> jour de décembre 2022 à 20 h 30 et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, à savoir :

- 1.Présentation et adoption du budget 2023
- 2.Adoption du programme triennal d'immobilisation (PTI) 2023-2024-2025

De plus, tel prévu par le *Code municipal du Québec*, une période de questions destinée à l'assistance complètera la séance.

**DONNÉ à Sainte-Marthe**, ce 26<sup>ème</sup> jour de novembre 2022.

(signé)

Michel Bertrand  
Directeur général et greffier-trésorier

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire François Pleau déclare la séance ouverte à 20 h 40.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

### PÉRIODE DE RECUEILLEMENT

Monsieur le maire invite les autres élus à une période de recueillement et invite monsieur le directeur général à faire lecture du mémento prévu à cette fin.

### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé

22-12-154

**QUE** l'avis de convocation fasse office d'ordre du jour.

**Ont voté POUR :** Madame la conseillère Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Sébastien Legros, David Pharand, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

**\* ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ \***

### PRÉSENTATION ET ADOPTION DU BUDGET 2023

Il est proposé

22-12-155

**QUE** les prévisions budgétaires des revenus et dépenses de cette municipalité pour l'année 2023 soient approuvées et adoptées telles que présentées et comme suit :

#### REVENUS :

##### TAXES SUR LA VALEUR FONCIÈRE :

Taxe foncière générale : 2 746 988 \$  
Usage commun aqueduc : 19 620 \$  
Paiement tenant lieu de taxes : 7 000 \$  
Autres taxes : 249 195 \$

##### AUTRES REVENUS :

Services municipaux : 69 324 \$  
Autres revenus : 64 500 \$  
Subventions gouvernementales : 1 181 183 \$

**TOTAL DES REVENUS : 4 337 810 \$**

#### DÉPENSES :

Administration générale : 773 316 \$  
Sécurité publique : 602 383 \$  
Transport : 2 310 546 \$  
Hygiène du milieu : 315 550 \$  
Aménagement, urbanisme, développement : 179 018 \$  
Loisirs et culture : 389 958 \$  
Frais de financement : 1 000 \$  
Dépenses en immobilisation : 348 542 \$  
Surplus non affecté : (582 503 \$)

**TOTAL DES DÉPENSES : 4 337 810 \$**

**Ont voté POUR :** Madame la conseillère Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Sébastien Legros, David Pharand, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

**\* ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ \***



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

### ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION

Il est proposé

22-12-156

**D'ADOPTER** le programme triennal d'immobilisation 2023-2024-2025 comme suit :

	2023	2024	2025
Aménagement des bâtiments	150 000 \$	500 000 \$	0 \$
Aqueduc	60 000 \$	500 000 \$	500 000 \$
Entretien des chemins	1 200 000 \$	100 000 \$	250 000 \$
Équipements - parc et loisirs	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$
Équipements - sécurité publique	8 500 \$	0 \$	0 \$
Équipements - centre communautaire	30 000 \$	30 000 \$	0 \$
Équipements - service d'incendie	311 000 \$	25 000 \$	25 000 \$
Équipements - voirie	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$
Installations sanitaires	195 000 \$	0 \$	0 \$
Signalisation	10 000 \$	0 \$	0 \$

**Ont voté POUR :** Madame la conseillère Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Sébastien Legros, David Pharand, Carl Dupras et Gilbert Séguin

**\* ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ \***

### QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Aucune question

### LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

**À 21 h 12,**

Il est proposé

22-12-157

**QUE** la présente séance extraordinaire soit levée.

**Ont voté POUR :** Madame la conseillère Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Sébastien Legros, David Pharand, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

**\* ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ \***

François Pleau  
Maire

Michel Bertrand  
Directeur général

### CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

(Article 961, Code Municipal du Québec)

Je, soussigné Michel Bertrand, directeur général, certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont listées, approuvées et/ou projetées par le conseil municipal.

Michel Bertrand  
Directeur général